



Communauté de Communes

PROCES-VERBAL

Conseil Communautaire du 18 novembre 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS **EN EXERCICE : 18** **PRESENTS : 15** **VOTANTS : 17**

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h30.

➤ **Appel nominal**

Présents : Messieurs MACUDZINSKI, DARSONVILLE, LEFEBVRE, BESSET, DION, LE BARS, BEGHIN, DEVOS, VACHER, BLARY. Madame VOLLEREAU membres Titulaires. Messieurs JOOS, BLANCHARD et Mesdames DUBUT et SVITEK membres suppléants.

Absents représentés : Monsieur TANGUY par Monsieur DION, Monsieur EUVERTE par Monsieur BESSET. Monsieur PARENT par Madame SVITEK.

Absents excusés : Messieurs ROSIER, PARENT, EUVERTE, TANGUY.

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance**

A l'unanimité Monsieur DARSONVILLE est désigné secrétaire de séance.

➤ **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour tel que présenté est adopté,

- Premier examen du Dossier de Consultation des Entreprises concernant les transports,
- Attribution d'une avance de subvention à l'office de Tourisme,
- Proposition de règlement d'utilisation du mini bus,
- Subventions aux associations : proposition du dispositif,
- Extension des consignes du tri du plastique,
- Vœux pour l'année 2011,
- Questions diverses.

A la demande de Monsieur Besset est ajouté à l'ordre du jour le compte rendu de la commission « culture et tourisme ».

➤ **Premier examen du Dossier de Consultation des Entreprises concernant les transports**

Monsieur le Président aborde l'ordre du jour par son premier point : « Etude sur le dossier de consultation des entreprises sur le transport ».

Indiquant que celui-ci est le troisième de très grande importance pris en charge par la Communauté de Communes après le traitement des déchets ménagers et la création de l'Office de Tourisme Intercommunal, Monsieur le Président rappelle que ce dossier a suivi un long parcours, a fait l'objet de longues études, avec plusieurs cabinets, pour arriver à cette présentation d'un document qui va servir de base à la consultation des entreprises. Un temps envisagé en collaboration avec la CAC, avec qui certaines études ont été menées, la constitution de réseaux autonomes tout en étant harmonisés a été choisie.

Cette autonomie de réseaux se traduit notamment par leurs modes de gestion, la CAC souhaitant fonctionner sous le mode de Délégation de Service Public, notre Communauté ayant opté pour le marché d'appel d'offres.

Ce marché sera conclu avec l'entreprise la mieux disant en fonction du cahier des charges tel qu'il est établi.

Le travail d'élaboration du cahier des charges s'est fait en concertation avec le SMTCO et le Conseil Général de l'Oise avec lesquels seront signées des conventions afin de permettre, notamment, que notre réseau puisse sortir de notre territoire pour desservir les gares de Creil ou de Chantilly.

Ce projet a fait l'objet de nombreuses rencontres et réunions. Le bureau d'étude EREA ayant pour sa part rencontré les élus des 7 communes afin de collecter les besoins et attentes de chacun. Le projet présenté ce soir, résultat de toutes ces rencontres, a été validé par l'ensemble du bureau communautaire, sauf deux de ses membres, bureau qui a souhaité qu'il fasse l'objet, ce soir d'une décision du Conseil.

En effet, si nous voulons mettre en place ce réseau de transport pour le 1^{er} juillet 2011 il nous faut dès à présent adopter ce dossier de consultation. La date du 1^{er} juillet 2011 ayant été retenue car permettant, durant la période de vacances d'été, de procéder aux éventuels ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

Ce projet n'a pas la prétention d'atteindre la perfection mais a comme volonté affichée de mettre à égalité de traitement toutes les communes de notre communauté de commune et apporte un « plus » considérable à chacune d'entre-elles par rapport à l'existant. Déjà 6 communes sur 7 pensent que ce projet peut répondre à leurs besoins.

Ce projet est évolutif, le marché proposé étant limité à une durée de 4 ans cela permettra de le faire évoluer en fonction des besoins qui pourront apparaître durant cette période.

Les deux bureaux d'études avec lesquels nous avons collaboré ont déjà travaillé sur la mise en place de transports en commun dans de nombreuses villes sur toute la France et ont une solide pratique du terrain. Toutes les préoccupations ont été de répondre aux besoins de la population et des communes. Le cabinet Arcadis a rencontré la population et a relevé les problèmes : trajet domicile – travail en se tournant vers les gares et les centres d'emploi. D'autres besoins ont été identifiés comme la possibilité de se rendre vers les centres de santé, de loisirs, culturels et de consommation. Les besoins étant multiples, notamment en fonction de l'âge des habitants, les personnes âgées, par exemple, ayant exprimé le souhait de pouvoir se rendre là où ils peuvent se soigner ou faire leurs courses.

Reste la crédibilité de ce projet sur le plan financier. Monsieur le Président rappelle l'instauration du versement transport payé par les entreprises de plus de 10 salariés auquel s'ajoute, notamment les recettes générées par les voyageurs. A cela s'ajouteront les recettes venues des subventions versées par les organismes qui soutiennent le projet tel que le SMTCO, le Conseil Général et le Conseil Régional. L'ensemble de ces recettes ne devrait pas entraîner de conséquences sur l'imposition locale de nos habitants.

Monsieur Lefevre, président de la commission transport, complète l'introduction de Monsieur le Président en faisant remarquer que comme pour d'autres services, le réseau de transport ne devrait pas manquer de connaître une évolution positive. La période de mise en place, durant les grandes vacances, permettra de procéder aux ajustements. C'est en quelque sorte une « période d'essai ». L'étude menée par le cabinet a été sérieuse et chaque maire a été consulté sur les circuits des communes.

Concernant le financement du projet, Monsieur Lefevre fait part de la rencontre avec François Ferrieux, Président du SMTCO qui a confirmé que des subventions sont prévues pour notre réseau, le déficit d'exploitation étant, pour sa part, subventionné pendant 2 ans par le SMTCO.

De même, pour le transport à la demande, le Conseil Régional subventionne pendant 3 ans entre 60 à 70% dégressif, le SMTCO prenant la suite, à vie, à hauteur de 40%.

Le tracé des lignes tel qu'il a été défini après rencontres avec les élus de chaque ville est distribué aux élus communautaires.

Monsieur le Président précise que la question à l'ordre du jour de ce soir est la définition d'un principe central qui sera ouvert à la possibilité d'ajustements à condition qu'ils ne remettent pas en cause la philosophie générale du projet. Ces propositions induisent bien évidemment du matériel et des coûts mesurés en fonction de la dimension de notre collectivité.

Monsieur Lefevre tient à préciser que l'appel d'offre sera lancé prochainement pour une réponse des entreprises mi-février avec mise en route du service au 1^{er} juillet 2011. Les demandes de subventions pourront être faites dès la réception des offres et dès la connaissance précise du coût du service.

Monsieur le Président propose au Conseil de débattre tout d'abord sur les orientations qui viennent d'être présentées.

Monsieur Besset rappelle tout d'abord que les élus de Saint-Leu d'Esserent ne sont pas, bien entendu, contre un principe de réseau de transport communautaire. Les délégués titulaires de la ville de Saint Leu d'Esserent considèrent que ce dossier n'est pas mûr pour deux raisons principales : le financement du projet et la prise en compte des besoins de la ville de Saint-Leu en terme de lignes.

Pour ce qui est de l'aspect financier, Monsieur Besset souhaite rappeler que c'est un projet qui suppose un engagement sur plusieurs années. Ce projet a été suivi par deux cabinets dont le deuxième lui semble avoir effacé des traces du premier. Des informations et des enjeux identifiés par Arcadis n'ont pas été repris ni par la communauté de communes ni par le cabinet Erea entraînant un manque cruel d'informations ne permettant pas de donner un avis de fond sur le sujet. Sur ce point, Monsieur Besset interroge sur le sens précis du vote qui sera soumis à délibération.

Pour Monsieur Besset, alors que le premier cabinet avait estimé les coûts du service à partir de données objectives, cela ne semble pas être le cas en l'espèce. Kilométrage des lignes, fréquences de passages et coût au kilomètre devraient nous permettre de connaître le prix de revient du service, tout au moins d'avoir une estimation relativement précise. Il rappelle que dans les charges du projet il y a la rémunération de l'exploitant mais aussi d'autres charges comme le mobilier urbain ou la communication.

Il en est de même pour les recettes comme ce que représenterait la billetterie ou les recettes envisagées au titre du Versement Transport... Pour Monsieur Besset, ce qui est présenté ne donne pas d'indications quant au coût réel du projet et aux recettes attendues. Le solde étant à prendre en charge par le budget général de la communauté de communes, il est important pour le budget 2011 de connaître le coût global de ce réseau transport. Il rappelle que, par exemple, pour le service transports de la CAC, c'est un tiers du coût qui est pris en charge par le budget général de la collectivité.

Au delà de la déclaration d'intention faite à l'occasion de ce Conseil, Monsieur Besset se demande si le service proposé dont les éléments incomplets sont présentés ce soir ne va nous mener à une charge supplémentaire sur le budget général. Il est surpris et ne comprend pas le manque d'analyses financières alors que tant de moyens ont été mobilisés dans les études effectuées.

Il a bien noté qu'il ne s'agit pas d'une fusion de réseaux avec celui de la CAC. Néanmoins c'est un rapprochement supplémentaire à l'occasion de la mise en place de ce service avec une interconnexion des lignes et une inter pénétration des territoires réciproques. Cette démarche semble déséquilibrée car, à part la desserte de la gare de Chantilly, aucune autre collectivité n'a été sollicitée. Par exemple, aucune démarche n'a été engagée en direction de la Ruraloise. C'est d'autant plus vrai du point de vue financier car sur ce rapprochement avec la CAC aucune hypothèse n'est évoquée. Cette harmonisation des circuits avec ceux de la CAC se traduirait par la création d'une seule zone tarifaire ce qui est un choix lourd d'intégration et qui financièrement aura des conséquences, notamment en matière de compensations ce que le dossier n'évoque pas. Pour Monsieur Besset, beaucoup de remarques peuvent effectivement être faites sur l'aspect financier du projet.

Compte tenu du très grand nombre de questions financières qui ne trouvent pas de réponses, Monsieur Besset souhaite savoir quelle est la teneur de la question posée au vote du conseil communautaire de ce soir. Si cela consiste en la confirmation d'un intérêt de principe sur un service de transports, le vote des élus de Saint Leu d'Esserent sera positif ; s'il s'agit de prendre acte de l'avancement du sujet et de la rédaction du point de vue juridique du cahier des charges parvenu il y a quelques jours ou bien il s'agit de prendre acte d'un projet qui ne comporte aucune annexe chiffrée permettant d'estimer le coût du service, les élus de Saint-Leu d'Esserent ne peuvent qu'être en désaccord avec la démarche. De plus, pour Monsieur Besset, la non prise en compte des remarques sur les lignes faites par les élus de sa commune pose un vrai souci du point de vue du service rendu à la population compte tenu des besoins qu'ils ont identifiés.

Monsieur Lefevre prend la parole pour rappeler que le Conseil n'est pas appelé ce soir à attribuer un marché à un quelconque prestataire mais à confirmer le lancement de l'appel d'offre. Cette procédure permet, notamment, si les offres ne conviennent pas, de ne pas les retenir et de relancer la procédure. Concernant les estimations financières, Monsieur Lefevre rappelle qu'elles sont aujourd'hui difficiles à prévoir. Quant à l'estimation de la fréquentation, elle semble aléatoire compte tenu que c'est un service nouveau, et ce, malgré les sondages effectués durant les études. Il rappelle que ce soir il n'est pas demandé de choisir une entreprise ou de s'engager sur des coûts. De même que pour les dépenses, Monsieur Lefevre rappelle que les subventions attendues de la part du SMTCO ou du Conseil Régional s'expriment en pourcentages et non en montants. Monsieur Lefevre propose d'attendre la remise des plis pour se rendre compte du coût réel du réseau.

Concernant les réseaux CAC et PSO, Monsieur Lefevre insiste sur l'indépendance de ceux-ci, chacun payant son dû. Si à l'avenir il y a possibilité d'unifier les tarifs pour éviter à la population d'avoir plusieurs tarifs, cela sera étudié mais cela n'est en aucune manière une obligation.

Monsieur le Président reprend la parole pour rappeler qu'une réunion du conseil communautaire s'est tenue il y a maintenant un an pour présenter l'estimation prévue par le cabinet Arcadis, qui était d'environ 800 000 euros. Il a été demandé au nouveau cabinet d'étude de travailler sur un coût inférieur à celui proposé par le cabinet Arcadis.

Le débat de ce soir est le lancement de l'appel d'offre ouvert laissant la possibilité aux entreprises de faire des propositions y compris en terme de coût de la prestation même si le chiffre de 800 000€ avancé par le cabinet Arcadis reste une base sérieuse.

Pour Monsieur le Président, compte tenu des enjeux de ce projet, c'est une nécessité d'avancer pour le faire aboutir. Cependant Monsieur le Président a l'impression de se heurter à une opposition systématique.

Par exemple, il est reproché d'avoir travaillé avec la CAC alors que sur ce projet il n'y a que deux interlocuteurs possible : la CAC qui a la compétence transport pour son territoire et le Conseil Général qui a la compétence générale en ce domaine. C'est la raison qui nous a amenés à travailler avec ces deux collectivités.

Monsieur le Président rappelle que la Ruraloise n'a pas la compétence transport qui est assurée, sur son territoire, par le Conseil Général. De même pour l'Aire Cantilienne seule la ville de Chantilly possède la compétence. Des bus de Pierre Sud Oise vont être amenés à traverser la ville de Mello (Ruraloise) et nous aimerions qu'ils s'y arrêtent mais là encore cela nécessite de travailler avec le Conseil Général seul habilité à en donner l'autorisation.

Monsieur le Président réaffirme que Pierre Sud Oise a travaillé avec tous ceux avec qui cela était possible.

Concernant la billetterie, Monsieur le Président rappelle que beaucoup de gens de cette région vivant dans un même bassin de vie, même si une partie se rend en région parisienne pour travailler, il a semblé intelligent de travailler avec ceux qui avaient déjà un réseau de transport pour trouver un système le plus harmonieux possible. Mais ce n'est pas la question de ce soir, chaque communauté de communes a choisi son propre système. Pour la billetterie c'est une intention mais ce sujet n'est pas réglé.

Chaque communauté de communes travaille de son côté et fait des choix de manière autonome. Monsieur le Président précise que si nous n'aboutissons pas à ce que l'on veut nous travailleront autrement. Nous avons encore d'autres sujets à régler et le dossier n'est pas encore totalement bouclé.

Monsieur le Président rappelle que l'estimation financière a été faite. Concernant les recettes, il est à noter que l'essentiel de ce qui sera collecté au titre du versement transport proviendra de la zone commerciale de Saint-Maximin et de ses 4000 emplois. Cependant il ne serait pas sérieux de s'engager à l'euro près compte tenu de la nouveauté du service et du manque d'expérience en ce domaine de la Communauté de Communes.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur ROBY précise que les recettes au titre du versement transport ont commencé à être perçues depuis juillet 2010. Le taux du versement transport a été fixé à 0.10% de la masse salariale alors que la possibilité est de l'amener à 0.55% (taux appliqué par toutes les Communauté de Communes du département). Aujourd'hui ce sont 27 632.47€ pour un taux de 0.10% qui ont été collectés pour les mois de juillet, août et septembre sachant que juillet et août sont des mois moins importants dû aux congés annuels.

A 0.10% la recette est d'environ de 10 000€ par mois ce qui donne 55 000€ par mois en passant à 0.55% soit 660 000€ pour une année pleine.

Pour les cabinets spécialisés, les estimations de recettes liées au ticket payé par les voyageurs représente en général 25% à 30% du coût du service. On peut estimer sur un service qui coûterait 800 000€ entre 220 000€ et 260 000€ de recette à ce titre.

Si on ajoute les 660 000€ (l'estimation du versement transport) au 260 000€ le résultat est de 920 000€. Sachant qu'en cas de déficit, celui-ci sera pris en compte par la Région, le Département et le SMTCO. L'estimation financière due aux recettes et à la vente de tickets, conduirait à un équilibre.

Prenant la parole, Monsieur Blanchard insiste sur le travail sérieux du projet et sur l'urgence de la mise en place d'un projet comme celui-ci. Il correspond à de réels besoins des populations que ce soit dans le domaine trajets domicile-travail, domicile-gare, domicile-commerce, domicile-service ainsi qu'en matière de développement durable.

Pour Monsieur Blanchard, le département manque de réseaux transport en commun efficaces et capables, en matière de développement durable, de concurrencer le réseau routier qui provoque un certain nombre de difficultés surtout dans le Sud de l'Oise et particulièrement dans notre région. Il poursuit sur cette urgence en précisant que le Conseil Général participe au financement des réseaux locaux parce qu'il a besoin de partenaires pour développer un vrai réseau de transport départemental qui aujourd'hui se construit à travers le SMTCO mais qu'il reste encore à l'étoffer. C'est la raison pour laquelle le Conseil Général est prêt à investir dans ce type de projet.

De plus, Monsieur Blanchard rappelle que notre réseau de transport va pouvoir bénéficier d'un système ultra performant : le SISMO qui permet aux voyageurs d'accéder à l'information en temps réel et permettra probablement à moyen terme d'utiliser une billetterie unique. Il est d'accord avec l'idée en amont de la décision finale d'avoir un maximum d'éléments chiffrés car il ne faut pas oublier la participation des usagers.

Cette participation doit également être définie à hauteur du coût du système et aussi à la hauteur des moyens que ceux-ci peuvent y consacrer. Il rappelle que certaines communes ont mis en place un tarif unique qui permet de favoriser ce mode de transport.

Il souhaite une bonne articulation entre le réseau SNCF et le système mis en place. La gare SNCF de Creil va devenir une gare multimodale mais il ne faut pas oublier les petites gares dont l'avenir dépend de la capacité à montrer l'association des 2 systèmes de transport, par trains et par cars.

Il rappelle également que la mise en place du réseau peut faire économiser à la ville de St Leu d'Esserent le transport scolaire des collégiens qui est actuellement à sa charge.

Enfin pour Monsieur Blanchard, on peut avoir une approche négative de la Communauté d'Agglomération Creilloise mais nous ne pouvons pas nier son rôle économique et social dans notre région que ce soit en matière de centres de santé, de services de l'état, ou des banques qui sont situées à Creil et donc sur l'Agglomération Creilloise.

Nous avons besoin sans exclusive de coopérer avec les bassins de vie et d'emploi qui sont sur Creil et Chantilly. Il y a un intérêt certain à se tourner vers le patrimoine touristique et historique de Chantilly et Senlis, et en même temps il faut se tourner vers l'agglomération creilloise et les services qu'elle propose. Pour lui, il n'est pas sérieux d'affoler les futurs usagers en leur laissant croire qu'ils seront transportés vers des zones sinistres ou dangereuses. Il rappelle à ce sujet qu'une grande partie de la population de nos villes est elle-même issue de l'agglomération creilloise.

A ce sujet Monsieur Lefevre, qui rappelle être né à Creil, indique que les enfants de St Vaast lès Mello pratiquent la plupart de leurs activités sur Montataire : piscine, gymnase, école de musique...

Monsieur le Président revient sur les variables qui ne sont pas maîtrisées aujourd'hui. La première est la réponse à l'appel d'offre et donc le coût précis du service. L'autre, qui en découle, étant le prix du ticket qui sera établi en fonction des coûts et recettes estimées. Un coût inférieur du service à ce qui est estimé aujourd'hui pourrait permettre de limiter le prix du ticket payé par l'utilisateur.

Monsieur Dion pense qu'il est bien d'avancer sur ce projet et rappelle que pour l'ensemble des communes de Pierre Sud Oise, il y a un réel besoin de transport pour la population. Il est indispensable que nous offrons des solutions pour que les gens puissent se déplacer le plus

facilement possible notamment en regard des difficultés de stationnement près des gares. Pour Monsieur Dion Il faut également respecter le caractère social d'un tel service en adaptant des tarifs qui doivent être abordables.

Monsieur Besset regrette que les précisions qui ont été données ce soir ne soient pas contenues dans la note de synthèse ce qui permettrait un vote en toute connaissance de cause. Il demande si les chiffres énoncés par le cabinet Arcadis sont complètement à reprendre et si le schéma proposé par le cabinet Erea-Conseils ne dépasse pas cette limite supérieure de 800.000 € ? Par exemple, comment le savoir si l'on ignore le cadencement et le nombre de bus par jour ?

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Fourdrinier précise que les cadencements ont été alignés principalement sur les horaires des trains en direction ou en provenance de Paris. Pour ce qui est de la capacité des véhicules, celles-ci doivent être estimées par le prestataire et évoluer en fonction du plan de charge. Aujourd'hui on peut démarrer avec des grands bus de 60 places qui ne seront pas forcément adaptés et les changer pour des plus petits bus ou le contraire. Ces éléments sont contenus dans le cahier des charges afin d'avoir le minimum d'impact financier.

Déjà plusieurs entreprises ont souhaité avoir connaissance du cahier des charges car elles seraient très intéressées par le réseau de Pierre Sud Oise.

Pour Monsieur Lefevre le fait de lancer notre projet en même temps que la DSP de la CAC ne peut être que bénéfique en terme de prix, les entreprises y trouvant également leur intérêt.

Monsieur le Président ajoute que les exploitants souhaitent emporter les deux marchés, celui de Pierre Sud Oise et celui de la CAC, car cela est plus rentable pour eux. Concernant les estimations financières, Monsieur le Président propose de s'engager à ne pas dépasser ce qui est proposé, soit 800.000 €. Au cas où les propositions des entreprises dépasseraient ce plafond, le Conseil Communautaire déclarerait l'appel d'offres infructueux et travaillerait à un nouveau cahier des charges à la baisse.

Pour Monsieur Besset cette position peut être un piège en regard du service demandé. Il souhaite revenir sur le nombre de passage des bus ainsi que le cadencement des lignes qui est un élément de ce qui est souhaité et non pas une variable d'ajustement que l'exploitant choisirait de son propre chef.

Monsieur le Président répond que passages et cadencements qui figurent dans le document présenté lors de la commission transport du 22 juin 2010, ont fait l'objet de présentations lors des rencontres avec les élus des villes, dont 5 heures à Saint-Leu d'Esserent, et sont joints au dossier de ce soir.

Sur cette base, Monsieur Besset souhaite que soit acté dans une délibération ou dans le compte rendu que le nombre de passage des bus est une donnée de départ incontournable, la synchronisation avec les gares étant un « plus » et la taille des bus une résultante. Pour Monsieur Besset le manque de ce type d'information dans le cahier des charges confirme que le lancement de l'appel d'offre en l'état est prématuré.

Le nombre de voyages par jour tel que prévu dans l'étude est de :

- Ligne W : 30 allers retours
- Ligne Y : 10 allers retours
- Ligne X : 10 allers retours

Monsieur Besset souhaite que ces informations apparaissent dans le cahier des charges.

Monsieur le Président confirme cette demande.

Madame Dubut demande si l'amplitude des horaires est déjà connue.

Monsieur Dion ajoute qu'il ne faudra pas oublier les heures de pointe.

Monsieur le Président précise que les horaires prévus vont de 6h du matin à 21h. La question du fonctionnement le dimanche n'est pas encore tranchée. Un travail d'ajustement sera à engager avant le choix définitif.

Monsieur Besset insiste sur le fait que l'ensemble des réponses apportées dans le débat de ce soir doivent figurer dans le cahier des charges avant le lancement de l'appel d'offre. Il rappelle que le cahier des charges présenté ce soir ne contient que l'aspect juridique ce qui lui semble insuffisant.

Monsieur Dion souhaite avancer dans l'ordre du jour.

Monsieur le Président aborde le descriptif des lignes en précisant qu'il y aura deux types de lignes : des lignes régulières et des lignes virtuelles en Transport à la demande (TAD) avec un système de réservation. Il tient à préciser que toutes les communes seront irriguées par le réseau de transport de façon équitable.

Monsieur Dion qui rappelle qu'il n'a pas rencontré les représentants du bureau d'étude souhaite que sur la ligne qui traverse Thiverny soit maintenu l'arrêt à la gare de Montataire tout en ajoutant un nouvel arrêt rue Jean Cassé (arrêt entre la Mairie de Thiverny et la garde de Montataire distancées d'un kilomètre).

A la demande de Monsieur le Président Monsieur Fourdrinier présente les lignes retenues :

- Ligne « virtuelle » Z en TAD : Rousseloy - gare de Creil via Maysel, Cramoisy et Thiverny
 - Rousseloy : 2 arrêts : mairie et salle polyvalente (Flandres)
 - Maysel : 2 arrêts : mairie et lanterne
 - Cramoisy : 2 arrêts : usine Parvillée et Roger Salengro
 - Thiverny : 4 arrêts : centre commercial « Leclerc », Victor Hugo, mairie et Jean Cassé
 - Gare de Montataire
 - Gare de Creil

Cette ligne est tracée, comme une ligne régulière, avec des arrêts matérialisés mais ne fonctionne que si une demande est effectuée auprès de la centrale de réservation gérée par le SMTCO à travers son système SISMO.

Le Président tient à préciser que ces points d'arrêt ont été validés par les élus des villes concernées. D'autre part, il précise également que si cette ligne s'avérait fortement utilisée elle serait transformée en ligne régulière.

Il rappelle d'autre part que le système de Transport à la Demande est un système qui fonctionne très bien et a déjà été mis en place sur d'autres réseaux de transport, comme par exemple dans la Communauté de Communes du Pays de Thelle où elle remporte un succès certain.

Les lignes régulières sont :

- Ligne X : St Leu d'Esserent – gare de Creil Via Thiverny.
- Ligne Y : St Leu d'Esserent – St Maximin- ZAET St Maximin et rejoint la gare de Creil
- Ligne W : St Leu d'Esserent – Gare de Chantilly direct et en dehors de heures de pointe empruntera la ligne du conseil Général en passant par St Maximin village.
- Ligne en prolongement d'une ligne de la CAC jusqu'à St Vaast les Mello : 2 arrêts : école et Louis Michel

Il est à noter que compte tenu des demandes qui ne manqueront pas de se faire jour, le transport à la demande sur la ligne virtuelle deviendrait être régulier aux heures de pointes pour desservir les gares.

Enfin, une ligne de « TAD zonal » qui va permettre de transporter les usagers d'un arrêt d'une commune vers un autre arrêt d'une autre commune sur l'ensemble du territoire de Pierre Sud Oise.

Pour Monsieur Besset, il est évident que ces propositions sont un progrès par rapport à aujourd'hui du fait que pour la plupart des communes il n'existe pas ou peu de réseau de transport collectif. Cependant il fait part de son souhait que la ville de 5 000 habitants qu'il anime et qui bénéficie déjà de dessertes par bus ne subisse pas un recul dans la prestation. Se référant aux documents distribués ce soir il pense que la réunion de travail aurait dû se tenir bien plus tôt et fait part que les élus de Saint-Leu d'Esserent ont transmis une contre-proposition. Monsieur Besset rappelle que la ville de Saint-Leu d'Esserent a la chance d'accueillir sur son territoire des lieux intercommunaux dont l'attraction ne s'arrêtent pas aux frontières administratives de Pierre Sud Oise comme le

collège, la base de loisirs, la gare, les services administratifs et commerciaux et se pose la question de la complémentarité de la ligne SNCF qui relie la gare de Creil et la ligne de bus qui assurera la même liaison. Il craint que cette ligne de bus ne vienne en doublon avec la ligne SNCF St Leu –Creil d'autant plus que cette ligne ne lui paraît déjà pas assez empruntée par la population.

Monsieur Besset, loin des caricatures qui ont pu en être faite suite à la parution du bulletin municipal, réaffirme sa volonté de protéger le commerce de centre ville ce qui a pour conséquence de ne pas voir avec un grand plaisir des lignes de bus amenant la population vers la zone commerciale de Saint-Maximin.

Pour Monsieur le Président il n'y a rien de plus agressif que le hard discount dans le domaine de la défense du petit commerce. D'autre part, Monsieur le Président précise que les propos qui ont été attribués ne parlaient pas du hard discount mais d'un danger venant d'une certaine population de Creil.

Monsieur Besset précise que la relance du centre ville de Saint-Leu d'Esserent se concrétise déjà par la relance du marché et ne peut dire aux commerçants du centre ville et à la population qu'il voit avec sérénité la création d'une ligne de bus qui va desservir la zone commerciale de Saint Maximin.

Concernant la ligne W, Monsieur Besset précise que l'alternative proposée par les élus de Saint-Leu d'Esserent est moins chère du fait même qu'elle circule en boucle dans un seul sens au lieu d'un double sens. Cela renforce le rôle de centre de gravité de la place de la République. La boucle monte vers le haut de la ville et redescend vers la place de la république comme le fait actuellement la ligne du Conseil Général qui assume le transport des scolaires. Une deuxième boucle monte vers le collège et redescend par des quartiers qui méritent d'être desservis et tout cela en sens unique. Le choix des lignes à sens unique étant motivé par la possibilité offerte de desservir l'ensemble des quartiers tout en limitant les coûts.

Pour Monsieur Besset Le projet Erea est impossible à tenir car la voirie ne permet pas le passage de grands bus. De plus, le fait d'emprunter la rue de l'Hôtel Dieu en venant de la gare pour tourner à gauche vers le passage à niveau est dangereuse ce qu'il ne peut cautionner. En résumé, pour Monsieur Besset, le projet proposé par les élus de Saint Leu d'Esserent est moins cher, mieux équilibré en ce qu'il dessert mieux les quartiers de la ville et évite le doublon des deux lignes du collège comme c'est proposé dans le projet.

Monsieur le Président souligne que dans le projet qui vient d'être présenté les enfants du Petit Thérain devront procéder à un changement.

Monsieur Besset indique qu'avec le tracé proposé par le cabinet Erea ce sont 50 enfants qui seront obligés de faire un changement alors qu'actuellement ce sont 3 enfants. Pour lui il y a un vrai progrès avec la proposition qu'il a présenté ce soir notamment en utilisant un seul et même sens de circulation. Faire de la place de la République le centre des transports sur la ville, d'un même côté de la chaussée, permettra, en plus, aux usagers de changer de bus suivant leur destination sans difficulté et en toute sécurité. Ce projet est moins onéreux car les bus utilisés dans ce cas de figure sont de gabarit inférieur. Enfin Monsieur Besset propose que la desserte de la base de loisirs soit considérée, en saison, comme un point de ligne régulière et non pas comme un arrêt du service de Transport à la demande. Pour conclure, Monsieur Besset souhaite que la proposition des élus de Saint-Leu d'Esserent soit étudiée comme il se doit, avec le bureau d'étude, les élus concernés et tous ceux qui le souhaiteraient car c'est pour lui une alternative sérieuse qui mérite un examen attentif.

Monsieur le Président tient tout d'abord à rappeler que la ville de St Leu d'Esserent va bénéficier de circuits que la plupart des autres communes n'ont pas comme par exemple la pénétration des quartiers. Il a été souhaité une équité envers toutes les villes. Il propose que si la solution proposée par Saint Leu d'Esserent s'avère moins chère et si son étude et sa mise en place ne prennent pas plus de temps, qu'elle soit transformée en avenant à cette hypothèse qui sera étudié par le bureau d'étude.

Monsieur Blanchard exprime sa gêne par rapport à la proposition du Maire de St leu d'Esserent car elle change la philosophie du projet initial qui est changée en proposant d'organiser un service intra-muros de desserte de la ville. Il ne tient pas à exprimer par cela son opposition à cette solution mais insiste sur l'idée que d'un service qui a pour objectif de faciliter les déplacements d'une

commune à l'autre, on passe à un système interne à la ville de Saint-Leu d'Esserent. Par contre il est d'accord avec un système qui répond aux besoins des collégiens et qui ne change pas le système actuel déjà organisé par le Conseil Général.

Monsieur Besset propose que si la proposition présentée par la ville de St Leu d'Esserent s'avère moins chère, le gain pourrait bénéficier aux autres communes avec un arrêt ou un bout de ligne supplémentaires. Concernant le principe de ligne interne il précise que St Leu d'Esserent est la seule ville de 5 000 habitants et mérite, de ce fait, un ramassage de tous ses habitants.

Monsieur Dion ajoute que les élèves du Petit Thérain (hameau de la ville de St Leu d'Esserent) sont oubliés et que c'est la commune de Thiverny qui finance le ramassage scolaire des enfants de maternelle et de primaire. Plutôt que de renforcer la ligne interne de la ville de St Leu d'Esserent, il propose d'étendre la ligne jusqu'au Petit Thérain.

Monsieur Besset répond que le plan présenté ne va pas jusqu'au petit Thérain et qu'il a été demandé d'ajouter cet arrêt au bureau communautaire. Les habitants du Petit Thérain pourront prendre une autre ligne communautaire qui leur permettra de se rendre place de la République.

Concernant la remarque de Monsieur Besset, qui craint un recul du service rendu, Monsieur le Président précise que les lignes existantes du Conseil Général vont continuer à fonctionner ce qui, en tout état de cause, fera des lignes de PSO un plus.

Monsieur Besset demande si la ville de Saint Leu d'Esserent continuera de payer la ligne gérée par le Conseil Général qui transporte les enfants de la ville vers le collège.

Monsieur le Président demande si les lignes servent uniquement aux transports scolaires

Monsieur Besset rappelle que le quartier du petit Thérain sera desservi par 3 lignes et trouve cela aberrant.

Monsieur Blanchard redit que la proposition de la ville de St Leu d'Esserent est d'une philosophie différente de celle qui a été retenue par la communauté de communes. La ville de St leu souhaite organiser son propre service de transport certes, mais il s'agit bien ici d'organiser comme le souhaite le Conseil Général des lignes de transports qui facilite les trajets domicile-travail, domicile-services, commerces...

Pour Monsieur Blanchard, le fait que le Conseil Général ne finance pas le transport scolaire de la ville de St Leu d'Esserent est injuste mais vient du fait que le Conseil Général se refuse à financer le transport urbain pour l'ensemble des villes du département. Pour que St leu d'Esserent bénéficie d'un service de transport des collégiens il faut que les lignes servent aussi au transport de l'ensemble des voyageurs. Cependant, si cela ne se fait pas, la ville de St leu d'Esserent pourra toujours bénéficier de l'aide du Conseil Général.

Madame Dubut souhaite savoir si les particuliers peuvent monter dans les bus scolaires car il lui semble que les bus destinés aux collégiens sont déjà complets.

Monsieur Blanchard répond par la négative. En effet ce type de transport étant déjà complet il est uniquement réservé aux collégiens.

Madame Dubut demande également si ce sont les mêmes personnes qui sont amenées à faire leurs achats en centre ville et sur la zone commerciale. Le choix du commerce se faisant souvent en fonction du budget de chacun. Pour Madame Dubut ce n'est pas l'existence, ou non, d'une ligne de bus qui détermine le choix du commerce.

Monsieur Besset souhaite un équilibre du commerce dans St leu d'Esserent et essaie de le renforcer. L'évasion commerciale est aujourd'hui estimée à 95% et la création de la ligne risque de développer cette évasion.

Le Président propose que ce débat très sérieux ne soit pas abordé ce soir. En effet, plus se développe les cités sans un développement d'emploi, plus se développe le phénomène de banlieue qui ne laisse que le vendredi et le samedi pour faire les courses renforçant en cela le grand commerce. Pour lui la seule solution est de privilégier l'équilibre entre emploi et lieu de résidence.

Monsieur Besset souhaite parler du projet de la ville de St Leu et de la ligne interne qui lui semble nécessaire. Il propose une ligne à moindre frais et souhaite une réflexion sur cette proposition.

Après ce débat Monsieur le Président rappelle que les élus de Saint Leu d'Esserent ont rencontré les techniciens du bureau d'étude, pendant 5 heures, ce qui semblent ne pas avoir été totalement utile puisque de nouvelles propositions sont présentées ce soir.

Monsieur le président propose au conseil deux hypothèses. Une première qui serait un engagement de principe, susceptible d'ajustements, mais qui ne remet pas en cause la philosophie générale du projet, tel que proposé par le Bureau Communautaire. La seconde hypothèse étant de mettre un avenant au marché reprenant la proposition émanant des élus de Saint Leu d'Esserent sous condition qu'elle soit étudiée par le bureau d'étude afin d'en connaître les conséquences à tous niveaux.

Vote : projet tel qui est proposé : 2 contre, 1 abstention et 12 voix pour.

Reprenant la parole, Monsieur Blanchard souhaite que les deux propositions soient travaillées à nouveau. L'objectif étant de répondre aux besoins de chacun.

Monsieur le Président propose d'accepter le principe qu'à condition que les ajustements nécessaires à la prise en compte des demandes des élus de Saint-Leu d'Esserent soient mineurs par rapport au projet initial et n'entraîne pas de dépenses supplémentaires. L'objectif étant de trouver une synthèse entre les propositions remises ce soir et la question du transport des collégiens qui, en l'espèce, seraient obligés de changer de bus.

Monsieur Besset veut être sûr que ce soit bien une étude supplémentaire de quelques jours et qu'on ne parle pas de choix d'option dans le cahier des charges de ce soir Pour lui il pourrait y avoir des mélanges qui pourrait être une seule option.

La condition que rappelle Monsieur le Président est que cela ne doit pas entraîner de frais supplémentaires et cela doit mieux répondre que la proposition initiale, que cela soit étudié par le bureau d'étude et que la modification soit actée sans devoir réunir à nouveau le conseil communautaire.

Monsieur Besset précise qu'il faudra en faire un scénario de base du cahier des charges.

Monsieur le Président approuve.

Vote : Pour un avenant mineur qui ne va pas coûter plus cher : unanimité.

Pour confirmer les délibérations : c'est de faire étudier la proposition de la Ville de St Leu d'Esserent, intégrer le trajet des collégiens et demander au bureau d'étude de trouver une solution à un coût constant.

Monsieur le Président confirme que le mobilier urbain n'entre pas dans le cahier des charges.

➤ **Attribution d'une avance de subvention à l'office de tourisme**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'à quelques semaines de la clôture des comptes de l'OTSI, un certain nombre de subventions prévues et actées, provenant tant du Conseil Général de l'Oise que du Conseil Régional de Picardie, ne sont toujours pas parvenues sur le compte de l'Office de Tourisme.

Cette situation, qui devrait être réglée d'ici la fin de l'année (des courriers sont parvenus en ce sens) posent aujourd'hui des difficultés de trésorerie obligeant, notamment, à solliciter la banque pour obtenir la possibilité de découvert afin de régler les salaires des employés, entraînant des frais financiers.

Afin, d'une part de répondre à cette situation, transitoire mais difficile, et d'autre part de permettre à l'Office de fonctionner lors des prochains mois avant le vote de la subvention annuelle qui intervient lors du vote du budget de la Communauté de Communes, il est proposé de procéder au virement d'une avance sur subvention de 7 500 €.

Le vote d'une telle avance nécessitera un virement de crédit d'un chapitre à un autre lors du conseil suivant qui aura à se prononcer sur la traditionnelle Décision Modificative Budgétaire de fin d'année.

Unanimité.

➤ **Proposition de règlement d'utilisation du mini bus.**

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a acquis gratuitement un mini bus publicitaire. La philosophie globale est la mise à la disposition des membres de la Communauté de Communes.

Pour les réservations de ce véhicule, il est proposé que le seul interlocuteur sera le maire de la commune.

Par contre il est nécessaire de réguler les demandes et pour ce faire, propose de créer un groupe de travail qui examine les demandes en cas de problème. Cette commission tranchera en cas de demandes multiples.

Unanimité.

Le groupe de travail sera constitué de Messieurs DION, BESSET, VACHER, et DARSONVILLE.

➤ **Attribution de subventions aux associations.**

Monsieur le Président informe le Conseil que lors du dernier bureau communautaire, il a été décidé que le projet présenté ce soir ne correspondait plus. Tenant compte des difficultés rencontrées quant à l'attribution de ces subventions il est proposé de ne plus verser de subventions aux associations du territoire de Pierre Sud Oise sauf sur projets présentés au conseil communautaire. Sur ces projets devra figurer le partenariat avec la communauté de communes.

Par contre il est fait appel aux communes afin qu'elles versent, si elles le souhaitent, des subventions aux associations qui ne font pas forcément parti de leur territoire mais qui font partie de la communauté de communes et qui agissent sur leur commune. Chaque commune décidera d'accepter, ou non, cette participation.

Monsieur Beghin trouve cela profondément injuste pour les associations qui font des efforts en recevant les habitants de Pierre Sud Oise dans leurs rangs et cela depuis plusieurs années. Il donne l'exemple de l'association dont il était président qui accueille des jeunes de la plupart des villes de la Communauté de Communes et pour qui des systèmes de ramassage ont été mis en place. Il est certain que les demandes de subventions ne seront pas honorées par les autres communes.

Monsieur Blanchard trouve intéressant cette règle de financement sur projet acté par des conventions mais pense qu'il ne faut pas exclure les associations qui ont déjà une envergure intercommunale. Par contre pour les associations qui ont une vocation communale il pense que le projet doit être présenté devant le conseil.

Monsieur le Président répète que la première proposition examinée par le bureau communautaire était le subventionnement des associations sous conditions. Aujourd'hui la proposition qui est faite est celle de l'exceptionnalité du projet présenté. Répondant à Monsieur Beghin, Monsieur le Président est convaincu que les communes auront à cœur de subventionner les associations de Pierre Sud Oise qui accueillent leurs habitants. Il rappelle que seul le conseil communautaire sera appelé à trancher sur le caractère exceptionnel du projet, de son caractère intercommunal et de la valeur de celui-ci.

Monsieur Dion précise qu'il n'a jamais reçu de demande de subvention du club de Hand Ball de St Maximin. Il tient à préciser que si une demande est faite, le conseil municipal répondra favorablement.

Monsieur le Président rappelle que la ville de St Maximin fait déjà bénéficier les habitants de Pierre Sud Oise de tarifs spéciaux pour ses ateliers municipaux. C'est cet esprit communautaire que l'on

souhaite développer. Si des clubs communautaires devaient se créer, le Conseil examinera la situation.

Monsieur Beghin trouve injuste que la compétence sport, vecteur d'intégration, ne fasse pas partie des compétences de Pierre Sud Oise tout comme la culture et le tourisme.
Pour lui il manque beaucoup de structures et de lieux destinés au sport sur les communes de Pierre Sud Oise.

Monsieur Basset revient sur le texte distribué pour le conseil, et souhaite savoir quelles genres de subventions extraordinaire garde t'on ?

Monsieur le Président revient sur la proposition du bureau : une subvention extraordinaire pour une manifestation extraordinaire et que le Conseil Communautaire est le seul habilité à trancher. Il précise que la note qui été remise en pièce jointe est caduque.
Sur la note dans la dernière partie il est rappelé que cela ne concernait pas les associations mais les communes appelées à organiser des manifestations de dimension intercommunales. Là encore si cette question venait à se poser, c'est le Conseil qui tranchera.

Monsieur Basset rappelle que la communauté de communes ne détient pas la compétence sport. Il informe que la ville de St Leu d'Esserent ne votera pas l'élargissement des compétences de la communauté de communes au sport.

Monsieur le Président dit que si un élu veut proposer l'élargissement d'une compétence, ce sera aux communes de donner leur position. Il insiste sur le fait que seul le conseil communautaire sera habilité à voter des subventions extraordinaires.

2 contre, 15 pour.

➤ **Extension des consignes du tri du plastique.**

Le SMVO qui gère le traitement des déchets demande à ses adhérents de valider sa participation à l'extension des consignes de tri du plastique. La différence sera que les emballages plastiques souillés seront triés avec les emballages plastiques propres.
Cette proposition est une proposition d'Eco-emballage au niveau national qui veut tenter cette expérience sur 5 millions d'habitants en France.

Unanimité.

➤ **Les vœux du président de la communauté de communes.**

Il est proposé qu'ils aient lieu le 4 janvier à Saint Maximin, seule commune où ils n'ont jamais été organisés.

➤ **Question diverses.**

Commission culture et Tourisme :

Monsieur Basset rappelle que les représentants de toutes les communes sont conviés aux commissions. Pour l'année 2011, il y a une orientation sur une réflexion de fusionner la manifestation Oise Verte et bleue et le Marché Picard pour aller jusqu'au bout du projet sur les berges de l'Oise. A cette occasion un grand événement qui ferait participer toutes les communes de Pierre Sud Oise pourrait être organisé : un cycle de culture picarde.

Ce cycle pourrait commencer, un mois avant, avec une balade contée sur une commune du territoire notamment Rousseloy. Un travail en collaboration avec l'agence pour le Picard (qui travaille déjà avec des écoles) serait engagé. Ce travail consisterait en la formation de « relais picards » désignés dans chaque ville, qui seraient formés aux jeux picards, à la langue et à la culture picardes afin d'intervenir dans les écoles. Ce cycle créera une implication des communes et permettra de faire un lien avec la culture picarde.

L'ensemble de plannings des manifestations :

- Rando challenge
- Oise Verte et Bleue avec le marché picard
- Festival des clochers

- Journée européenne du patrimoine
- Inauguration de la randonnée
- Semi marathon.

Il est proposé de réfléchir sur une idée de « pass » qui récompenserait d'une certaine manière les habitants qui fréquentent l'ensemble de ces manifestations (les modalités du « pass » restent à définir).

Concernant le « pass » Madame DUBUT donne l'exemple de réductions sur certains restaurants du territoire ou sur les manifestations payantes.

Distribution des chocolats de Noël :

La distribution des chocolats aura lieu lors des repas de Noël sur les trois restaurants scolaires.

Accueil d'une délégation de hongrois :

Monsieur Dion rappelle qu'une délégation de Pierre Sud Oise a eu la chance d'être reçue par nos amis élus hongrois et propose de recevoir une délégation hongroise sur notre territoire.

Monsieur Besset indique que cette question n'est pas à l'ordre du jour et demande quel budget et quelle participation sont prévus pour cette réception ?

Monsieur le Président répond que l'accueil de la délégation hongroise est basé sur un accord de principe et qu'il est nécessaire d'y travailler pour connaître, notamment, les implications financières.

3 abstentions et 14 voix pour.

Monsieur le Président conclut cette séance en remerciant les élus communautaires sur le développement des projets de Pierre Sud Oise et cela va aider nos concitoyens à mieux sentir le rôle de la communauté de communes.

La séance est clôturée à 21h35.

Le secrétaire,

JM.DARSONVILLE

le Président,

S.MACUDZINSKI.